



L'ADMISSION à L'OTTIAQ : plusieurs VOIES, un même résultat

Le programme de mentorat

(PROFILS A ET B)

Le programme de mentorat est la voie à privilégier pour les personnes qui possèdent une formation reconnue ou jugée équivalente par l'OTTIAQ (correspondant à 90 crédits universitaires), mais qui ne possèdent pas les deux années d'expérience leur permettant d'être acceptées sur la base d'une étude de dossier.

Ce programme, d'une durée de six mois, a pour objectif de permettre au candidat à l'agrément de bénéficier des conseils et de la supervision d'un membre d'expérience.

L'étude de dossier

(PROFILS C, D ET E)

L'étude de dossier est la voie à privilégier pour les personnes qui possèdent une formation reconnue ou jugée équivalente par l'OTTIAQ (correspondant à 90 crédits universitaires) et deux années ou plus d'expérience pertinente de travail. L'étude de dossier est également la voie à privilégier pour ceux et celles qui ne possèdent pas une formation reconnue, mais qui ont cinq années d'expérience pertinente de travail à leur actif.

Le Comité de l'agrément a le mandat d'étudier les dossiers soumis, selon les paramètres établis dans la réglementation de l'OTTIAQ et les grilles de compétences.

La catégorie Candidat à l'agrément

(PROFIL F)

Le candidat à l'agrément est un traducteur, un terminologue ou un interprète qui possède une formation reconnue ou jugée équivalente par l'OTTIAQ (correspondant à 90 crédits universitaires), mais qui, plutôt que de s'inscrire au programme de mentorat, désire attendre d'avoir acquis deux années d'expérience de travail pertinente avant de présenter une demande d'agrément. En qualité de candidat à l'agrément, il bénéficie de certains avantages et privilèges. Notez toutefois qu'on ne peut faire partie de cette catégorie que pendant un maximum de trois ans après l'obtention de son diplôme.

**Vous désirez obtenir plus d'information ?
Vous avez des questions ? Rendez-vous au
www.ottiaq.org ou contactez-nous au (514) 845-4411.**

QU'EST-CE QUE l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ?

L'OTTIAQ est **le seul regroupement de traducteurs, de terminologues et d'interprètes professionnels reconnu au Québec**. En vertu de son statut d'ordre professionnel à titre réservé, l'OTTIAQ a le pouvoir exclusif de décerner à ses membres les titres de traducteur agréé (trad. a.), de terminologue agréé (term. a.) et d'interprète agréé (int. a.).

Comme tous les ordres professionnels, la mission première de l'OTTIAQ est **d'assurer la protection du public**. Il s'en acquitte notamment par le contrôle de l'admission, par l'application de son Code de déontologie, par la gestion d'un régime d'assurance responsabilité professionnelle et par la mise en œuvre d'un programme de formation continue destiné à ses membres.

L'OTTIAQ vise également à **favoriser le rayonnement des professions langagières** qu'il représente en faisant la promotion des compétences de ses membres et en encourageant l'utilisation des services de ceux-ci auprès des organismes publics et privés, des entreprises ainsi que des particuliers.

Enfin, l'OTTIAQ regroupe près de **1 900 membres**, qui exercent dans une variété de domaines et de combinaisons de langues.

Cinq bonnes RAISONS d'être MEMBRE de l'Ordre

La RECONNAISSANCE de votre profession

- Appartenir à un ordre et porter un titre professionnel réservé :
 - traducteur agréé (trad. a.);
 - terminologue agréé (term. a.);
 - interprète agréé (int. a.).
- Appartenir à la famille des 300 000 professionnels québécois.
- Encadrer sa pratique par des normes et un Code de déontologie.
- Valoriser son titre professionnel en apposant son sceau d'identification personnalisé sur ses documents, en utilisant le logo de l'OTTIAQ sur sa papeterie de même que dans sa publicité et en affichant son permis de port de titre.
- Détenir un titre reconnu.

La FORMATION et le SOUTIEN professionnel

- Avoir accès à un programme complet de formation continue.
- Profiter du sondage sur la tarification : une fenêtre sur l'évolution des marchés.
- Participer au congrès annuel de l'OTTIAQ.
- Souscrire une assurance responsabilité professionnelle à un coût fort avantageux.
- Bénéficier des services gratuits d'un commissaire à l'assermentation.

Les PUBLICATIONS de l'OTTIAQ

- Être au fait de l'actualité professionnelle en traduction, en terminologie et en interprétation grâce au magazine *Circuit*.
- Recevoir le bulletin d'information *L'antenne*, outil de communication pour les activités de l'Ordre.
- Bénéficier des efforts promotionnels de l'Ordre menés auprès des organismes publics et privés des entreprises et du grand public pour faire connaître les professionnels qu'il regroupe.

La PROMOTION et l'ESSOR des professions

- Figurer dans le répertoire électronique de l'OTTIAQ, qui regroupe les coordonnées des membres de l'Ordre par profession, région et domaine.
- Bénéficier des campagnes de visibilité et de publicité de l'OTTIAQ.
- Rayonner à l'échelle nationale et internationale grâce aux affiliations de l'OTTIAQ avec le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC) et la Fédération internationale des traducteurs (FIT).

Les SERVICES aux membres

- Bénéficier de régimes d'assurance collective à taux concurrentiels.
- Avoir accès aux offres d'emploi affichées sur le site Web de l'OTTIAQ.
- Avoir accès, en tout temps, à de l'information exclusive dans la section réservée aux membres du site Web de l'OTTIAQ.
- Participer à des forums avec des consœurs et des confrères ainsi qu'à des activités sociales.



Obtenir une RECONNAISSANCE professionnelle, c'est dans l'ORDRE des choses...

« Pour un traducteur en pratique privée comme moi, l'OTTIAQ constitue un excellent moyen de rester en contact avec le milieu professionnel. Par ailleurs, l'appartenance à un ordre me procure une crédibilité auprès des clients potentiels, qui sont souvent craintifs, et à juste titre, quand vient le moment de choisir un traducteur. »

— François Lavallée, trad. a.
(Travailleur autonome)

« The reserved title we have as members of OTTIAQ is reassuring for prospective clients. It tells them that we are serious professionals. »

— Eva Richter-Wilde, C. Int.
(Freelance)

« En tant que gestionnaire de services linguistiques, je considère l'agrément comme une valeur ajoutée lorsque vient le temps de négocier des contrats avec mes clients. Je peux faire valoir que mon équipe offre des services professionnels, ce qui constitue un argument de poids! »

— Wilma Scappaticci, trad. a.
(Associée, Communications Transcript)

« Parce que je suis un professionnel agréé, je sens chaque jour l'appréciation de mon employeur, le respect de mes collègues et la confiance de mes clients. »

— Michel Parent, trad. a.
(Directeur, Service de traduction, Bureau du Conseil privé, Bureau de la traduction)

« Étant donné que je contribue à former la relève, il m'apparaît très important d'entretenir des liens avec le milieu professionnel et de suivre de près l'évolution de nos professions. Être membre de l'OTTIAQ est pour moi la façon idéale de rester « branchée » sur la réalité professionnelle! »

— Aline Francœur, term. a.
(Professeure, Université d'Ottawa)

Obtenir une RECONNAISSANCE professionnelle, c'est dans l'ORDRE des choses



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Aux grands mots, les grands moyens.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Aux grands mots, les grands moyens.

Secrétariat

2021, avenue Union, bureau 1108
Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone : (514) 845-4411 ou 1 800 265-4815
Télécopieur : (514) 845-9903

Site Web : www.ottiaq.org
Courriel : info@ottiaq.org